



**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2023_0207 _CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

OBJET :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

CHERBOURG-EN-COTENTIN

VU le code de la route,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
IMPASSE MARCEL PAISANT
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

VU l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

Suite à la construction d'un lotissement Impasse Marcel Paisant.

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer un numéro aux parcelles concernées comme suit :

Parcelle 383 AW 359	le numéro 1
Parcelle 383 AW 368	le numéro 2
Parcelle 383 AW 360	le numéro 3
Parcelle 383 AW 367	le numéro 4
Parcelle 383 AW 361	le numéro 5
Parcelle 383 AW 366	le numéro 6
Parcelle 383 AW 362	le numéro 7
Parcelle 383 AW 365	le numéro 8
Parcelle 383 AW 363	le numéro 9
Parcelle 383 AW 364	le numéro 10

Le numéro vient en complément de : Impasse Marcel Paisant – Cherbourg-Octeville – 50130 Cherbourg en Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

16 JAN. 2023

P.J. : 1 plan

"publié le 17/01/2023"

Par délégation,
le maire adjoint,


Patrice MARTIN

